

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe spécial de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes spéciaux de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 24 février 2026 nommant le jury du concours externe spécial de l'agrégation section mathématiques à la session 2026,
- Vu la proposition du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Delphine CÔTE
Professeure de chaire supérieure

Académie de Strasbourg

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 25 juin 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

